

Province de Québec
MRC de Bonaventure
Municipalité de Saint-Alphonse

**AVIS PUBLIC
DE CONSULTATION ÉCRITE
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 323-2021
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 276-2013
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE**

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 323-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption, par la résolution numéro 079-04-2021 lors de la séance ordinaire du 6 avril 2021, du projet de Règlement numéro 323-2021 modifiant le Règlement de construction de la municipalité de Saint-Alphonse, tiendra une consultation écrite 15 jours suivant l'affichage du présent avis public ce, en conformité avec la Loi ;

QUE ce projet de Règlement a pour objet et conséquence d'abroger le contenu des articles 4.8 « Raccordement des drains de toit et des drains agricoles » et 4.9 « Clapet de retenue » du Règlement de construction numéro 276-2013 de la municipalité de Saint-Alphonse et seront remplacés par le Règlement numéro 326-2021 « Règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau » de ladite municipalité.

QU'IL sera possible d'en faire la consultation sur le site web de la municipalité de Saint-Alphonse à l'adresse suivante www.st-alphonsegaspesie.com ou peut être envoyé par courriel si la demande en est faite. Vous pouvez envoyer vos commentaires par courrier électronique à l'adresse courriel suivante st-alphonsemuni@globetrotter.net ou par courrier à la municipalité à l'adresse postale suivante Municipalité de Saint-Alphonse, 127, rue Principale Est, Saint-Alphonse (Québec) G0C 2V0

QU'au cours de cette consultation écrite, la municipalité de Saint-Alphonse pourra expliquer le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Donné à Saint-Alphonse ce 15 avril 2021.

Reina Goulet,
Directrice générale et secrétaire-trésorière